



CONSEIL MUNICIPAL

13 AVRIL 2021

18H30

QUORUM, POUVOIR

- Pouvoir de S.CORDONNIER à M. WIESENER
- Excusés : JP ROUX – A.CONTOUX – JC DOTTE –
B.GOUTHIER
 - SECRETAIRE DE SÉANCE
 - RETOUR SUR LE CM DU 23/03/2021

VOTE DES TAUX 2021 (2)

Le conseil doit maintenir ou décider de l'augmentation des taxes, notamment pour:

- TF: taxe foncière
- TFNB: taxe foncière sur le non bâti

		TF	TFNB	Rapport	Total
2020	Taxe foncière			10 455€	206 795€
	Taux communal	11,63%	25,65%	196 340€	
	Taux départemental	17,24% <i>(Pour information)</i>			
2021	Taux communal	28,87%	25,65%		214 642€
Proposition		30,01%	26,66%		223 954€

DÉLIBÉRATION

Le conseil valide les taux proposés pour 2021,
incluant le taux départemental :

Taxe foncière (bâti) : 30,01%

Taxe foncière (non bâti) : 26,66%

TAXE ÉLECTRICITÉ (3)

- Généralisation de la taxation locale sur l'électricité:
- Intégration progressive de 2021 à 2023 :

taxes communales (TCCFCE)

taxe départementale (TDCFE)



la taxe Intérieure sur la
consommation finale
d'électricité (TICFE)

- Coeff 8.5 en 2023, votés par l'Assemblée Nationale (projet de loi de finances 2021)
- **Taux communal actuel: 4**
 - **Proposition : COEFFICIENT 6**

DÉLIBÉRATION

Le Conseil de maintenir la taxe au coefficient
actuel de 4.

TAXE ASSAINISSEMENT(4)

Références : DCM 28/02/2014

Montants actuels de la redevance assainissement :

- **1.70€ HT** / m³ redevance assainissement
- 0.233€ HT/ m³ redevance modernisation des réseaux
- Prime fixe 10€ par facture (2 par ans)

ARGUMENTAIRE

- Charge de + en + importante pour le débouchage des caniveaux (exemple: une intervention + de 1 000€)

Proposition : + 0,05€ soit 1,75€

DÉLIBÉRATION

Le Conseil décide le maintien du montant de la taxe assainissement à 1,70 HT/m³.

Création d'un poste d'agent espaces verts à temps partiel (5)

Après avoir recensé les besoins de la Commune, relatifs aux travaux des espaces verts (taille, débroussaillage, entretien courant, traitement, arrosage, confection et création de nouveaux espaces verts, engazonnement, surveillance de la flore, participation à la viabilité hivernale),

- Un appel à candidature a été lancé le 8 mars 2021,
- Pour un poste permanent d'agent des espaces verts à temps partiel
- Durée hebdomadaire de travail : 17h30 mensualisées
- Durée : un an à compter du 1^{er} mai 2021
- Les entretiens ont eu lieu le 1^{er} avril 2021
- Une personne a été retenue

DÉLIBÉRATION

Le conseil autorise la création d'un poste d'agent des espaces verts, à compter du 1^{er} mai 2021 pour une durée de un an renouvelable, sur un poste d'une durée de 17h30/hebdomadaires mensualisées

MAINTIEN DU 3^{ÈME} POSTE D'AGENT TECHNIQUE(6)

Le contrat d'un agent technique contractuel est arrivé à terme le 31 mars 2021

Afin de maintenir la qualité du service technique,

- Madame le Maire propose le recrutement d'un jeune en contrat aidé (Contrat d'accompagnement à l'emploi CAE / Contrat Unique d'Insertion CUI)
- Accompagnement d'insertion à l'emploi,
- Durée : Un an à compter du 1^{er} mai 2021,
- Durée hebdomadaire de travail : 21h,
- Accompagnement par la mission locale 54

Récapitulatif des aides de l'Etat

ZRR :
Zone de Revitalisation Rurale



Employeurs de droit public (collectivités, administrations)		PEC Jeunes 65%	PEC pour jeunes résident en ZRR ou QPV 80%
	Smic horaire brut au 1/01/2021	10,25€	10,25€
	Rémunération brute mensuelle 21 heures hebdomadaires au SMIC	932,75€	932,75€
	Cotisations patronales de droit commun, calculées sur la base de taux moyens d'appel	377,45€	377,45€
	Coût salarial employeur (rémunération brute mensuelle + charges)	1 310,20€	1 310,20€
	Aide de l'Etat pour une durée hebdomadaire de 21 heures de prise en charge	606,29€	746,20€
	Exonération spécifique des charges patronales	267,70€	267,70€
	Coût salarial diminué de l'aide de l'Etat et de la RG	436,21 €	296,30 €
	Aide de l'Etat sur 12 mois	7 275,48€	8 954,40€



COÛT REEL ANNUEL

- Coût salarial brut annuel : 15 722.40€
 - Aide de l'Etat : 8954.40€
- Reste à charge annuel : 6768€ soit **564€/mois ou 6,13€/heure brut (14,25€/h)**

DÉLIBÉRATION

- Le Conseil approuve le recrutement sur un poste d'agent technique polyvalent, pour une durée de un an à compter du 1^{er} mai 2021, sur un contrat aidé, pour une durée hebdomadaire de 21h.

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) (8)

Réf : DCM 20200904_9 portant sur le droit de place

Rappel : 8€/jour d'occupation

Il convient de modifier les éléments suivants :

- La tarification est calculée au mètre linéaire d'occupation et non sur un mode de calcul forfaitaire (sauf food-truck)
- Proposition de tarif linéaire: ???

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES HABITANTS :

- À titre **gracieux**

- Autorisation préalable **obligatoire**, pour une occupation **temporaire** uniquement.

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENTREPRISES :

- Autorisation préalable **obligatoire**,

- Incluant le **nombre de mètre linéaire** occupé

- la **durée** des travaux.

DÉLIBÉRATION

Le conseil approuve la proposition de Madame le Maire et l'autorise:

- à rectifier la délibération portant sur la tarification du droit de place à 0,70€ du mètre linéaire ainsi que les documents de permission de voirie.

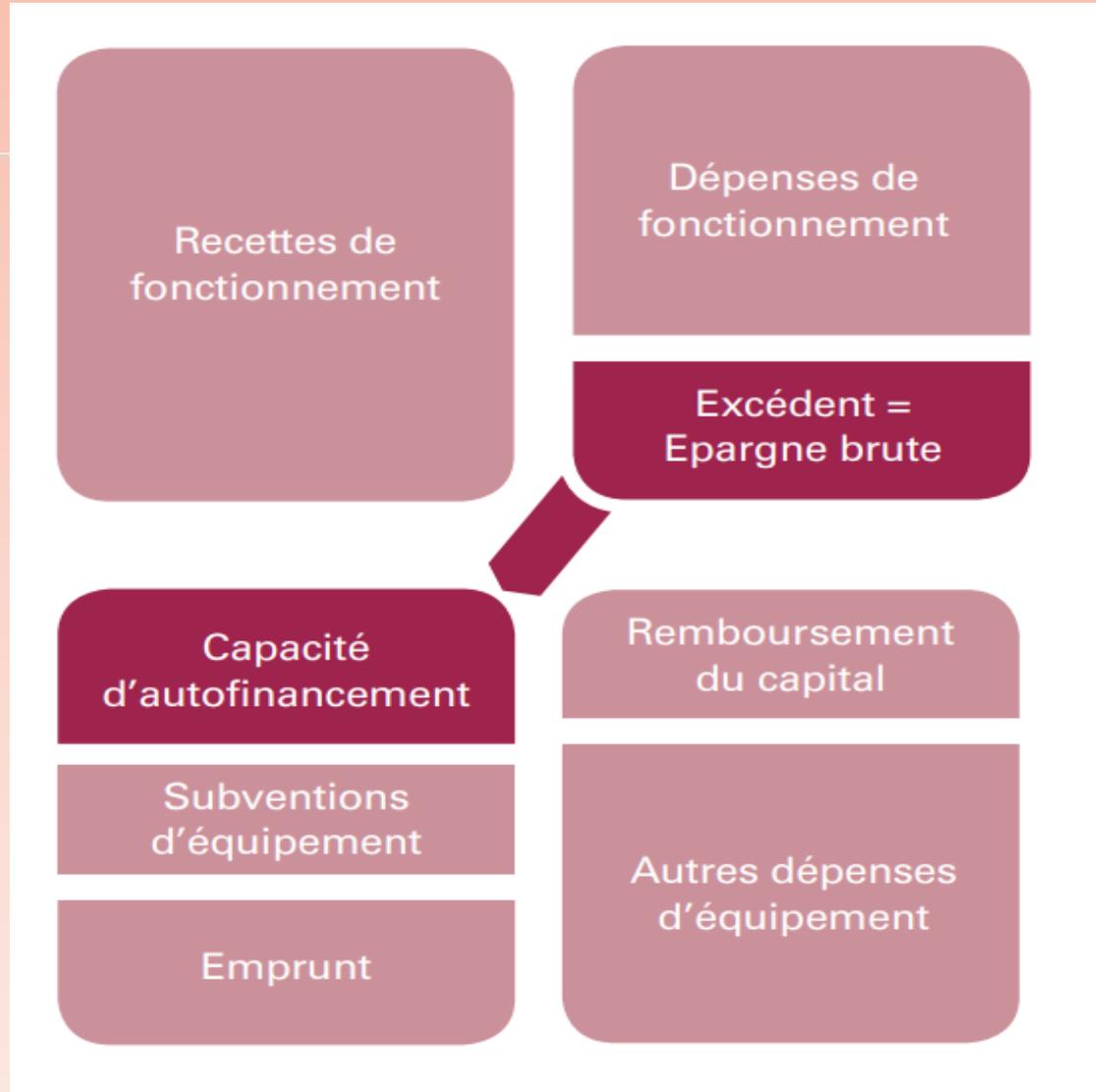
Gracieux pour les habitants

BUDGET PRIMITIF 2021 (1)

Présentation du budget prévisionnel 2021

- Le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) seront présentés et validés fin mai/début juin.

LE DÉCOUPAGE DU BUDGET



La capacité d'autofinancement a diminué à compter de 2018.
Les produits de fonctionnement sont en baisse.

RECHERCHER LES CAUSES

BUDGET ASSAINISSEMENT fonctionnement

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
année n	83 040,05	
Report déficit n-1	7 275,83	
TOTAL	90 315,88	187 161,47
Excédent	96 845,59	

EXCEDEN T	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	24 219	57 001,99
96 845,59	39 843	

BUDGET ASSAINISSEMENT investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Année n	69 771,89	67 107,42
Report n-1	37 179,13	
TOTAL	106 951,02	67 107,42
Excédent/Déficit		- 39 843,60

BUDGET BOIS

fonctionnement

FUNCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Année n	21 744,60	26 557,35
Report n-1		100 085,73
TOTAL	21 744,60	126 643,08
Excédent	104 898,48	

EXCEDENT	INVESTISSEMENT	FUNCTIONNEMENT
104 898,48	2 606,19	102 292, 29

BUDGET BOIS

investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Année n	6 606,19	
Report n-1	14 251,60	18 251,60
TOTAL	20 857,79	18 251,60
Excédent/Déficit		- 2 606,19

BUDGET COMMUNE

fonctionnement

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Année n	631 658,11	913 234,38
Report n-1		320 331,35
TOTAL	631 658,11	1 233 565,73
Excédent	601 907,62	

EXCEDENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
601 907,62		601 907,62

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2014

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
631 000	658 700	640 200	688 000	665 800	712 200	631 600

BUDGET COMMUNE

investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Année n	412 668	394 264,77
Report n-1	580 006,76	671 868,76
TOTAL	992 674,09	1 066 133,53
Excédent/Déficit		73 459,44

DÉLIBÉRATION

- Le conseil vote le budget primitif pour :
 - Le budget communal
 - Le budget bois
 - Le budget lotissement
 - Le budget assainissement

TRANSFERT DE COMPÉTENCE TRANSPORTS ET MOBILITÉS_ CCMM (7)

- VU la délibération du conseil communautaire n° DE-2019-070 du **9 avril 2019** portant sur la prise de compétence: **« transport – organisation de la mobilité »** ;
- VU la compétence « Transport – Organisation de la mobilité » **exercé** par la Communauté de Communes Mad et Moselle depuis **le 1er juillet 2019** ;
- VU l'arrêté préfectoral, en date du 27 janvier 2020, constatant les statuts de la Communauté de Communes ;
- VU la délibération DE-2021-033 du **18 février 2021** de la communauté de communes Mad & Moselle portant mise en œuvre de:
la Loi d'Orientation des Mobilités et définition de la compétence intercommunale « mobilités »

Compétence intercommunale et dans son application:

- Organisation des axes suivants:

- ❖ service régulier de transports publics de personnes (ligne de bus, essai en septembre 2021: Thiaucourt-Metz)
- ❖ Services à la demande de transports publics de personnes (Tedibus)
- ❖ Service de transport scolaire (délégué à la région)
- ❖ Services relatifs aux mobilités actives cyclables et piétonnes
- ❖ Service relatifs aux usages partagées de véhicules (covoiturage, autopartage...)
- ❖ Services relatifs à la mobilité solidaire

DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, les membres du conseil municipal :

- *Accepte qu'en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, la Communauté de Communes Mad & Moselle **exerce les missions suivantes** sur son ressort territorial : organisation des services de transport régulier, transport à la demande, mobilités actives, partagées et solidaire,*
- *Accepte que la Communauté de Communes Mad & Moselle ne se substitue pas à la région Grand Est dans l'organisation des services de transport scolaire,*
- *Autorise la Communauté de Communes à exercer la compétence « Mobilités » tel que défini, au 1^{er} juillet 2021*

CONVENTION OCCUPATION DE LOCAUX

Rue HENRI POULET (9)

Madame le Maire propose une mise à disposition d'un des logements rue H. Poulet (en cours de rénovation) à l'association « **l'Atelier** », à compter du 1^{er} mai 2021.

- Une convention d'occupation des locaux sera établie, afin de définir la durée
- Les modalités financières sur proposition de la commission « culture et loisirs » seront proposées ultérieurement

DÉLIBÉRATION

Le conseil autorise Madame le Maire à conventionner avec l'Atelier pour la mise à disposition du logement communal à compter du 1^{er} mai 2021.

INFORMATIONS

- Logement école garçons loué au 01/05/2021 - 400€/mois sur bail court 1an (précaire et révocable en cas de travaux pour le regroupement scolaire)
- Inauguration du Pont : 12/09/2021 – En cours d'élaboration par la commission culture et loisirs + l'association USPM
- La chaudière à Yves Duteil a été installée et mise en service le 31 mars 2021 par Lorraine maintenance

FIN DE SÉANCE

DATE ET HORAIRE DU PROCHAIN CONSEIL :

Je vous rappelle que tous les documents afférents au Conseil Municipal sont consultables en mairie, aux horaires d'ouverture.



Merci pour votre attention